

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00993

Numéro SIREN : 821 824 901

Nom ou dénomination : 4 ML HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 25/04/2023 sous le numéro de dépôt A2023/003420

4 ML HOLDING

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 50 000 EUROS

SIEGE SOCIAL : UNIEUX (42240), PARC HOLTZER

821 824 901 RCS ST ETIENNE

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

EN DATE DU 4 AVRIL 2023

Le 4 Avril 2023, à 16 heures, les associés de la société 4 ML HOLDING (la « **Société** ») se sont réunis au siège social en assemblée générale ordinaire, sur convocation faite par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Gilbert MALLET préside la séance en qualité de président de la Société.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que les associés présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 5 000 actions composant le capital.

Le président constate, en conséquence, que l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

la société Cabinet BEAL AUDIT, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des associés :

- La feuille de présence à l'assemblée,
- Les copies des lettres de convocation,
- La copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- Les comptes sociaux de la Société au titre de l'exercice clos le 31 octobre 2022 (bilan, compte et annexes),
- Le rapport de gestion du président,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions proposées.

Puis, Monsieur le président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion du président, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des associés, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

GN

- Examen du rapport de gestion du président et du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les opérations de l'exercice clos le 31 octobre 2022,
- Examen du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 octobre 2022,
- Quitus au président,
- Affectation du résultat,
- Mandats des commissaires aux comptes titulaire et suppléant.
- Approbation des conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,

Monsieur le président donne lecture du rapport de gestion du président.

Puis, il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte que les mandats du Cabinet BEAL AUDIT, commissaire aux comptes titulaire et **Marie MEYNARD**, commissaire aux comptes suppléant arrivent à expiration au terme de la présente assemblée et décide de ne pas les renouveler.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal.

Signatures :

Le président



Un associé

GN